

Découvrir la Moyenne Montagne

RW 66T

UN TOUR DE CHARTREUSE COOL

13 au 19 Juillet 2006

La Chartreuse est un massif des Préalpes entre Grenoble et Chambéry (2/3 en Dauphiné - 1/3 en Savoie). Le point culminant, au Chamechaude, n'est qu'à 2082m, mais le relief est tourmenté et accidenté.

- CARACTERISTIQUES :
- Circuit itinérant sans portage.
 - Niveaux progressifs : de F à M pour le physique, et de I à 2 triangles pour le niveau montagne (définitions dans la brochure "Glace et Sentiers").
 - Dénivelée moyenne : 750m.
 - Allure modérée (300 m/h) basée sur celle de l'organisateur.
 - Parcours sur sentiers balisés ou non. Chamechaude demandera le passage d'une courte barre équipée et une descente hors sentier.
 - Nombre participants de 6 (mini) à 10.
 - Hébergements : gîtes en général, mais aussi hôtels et auberge.

- INSCRIPTION - COUT :
- Coût prévisionnel : 390 Euros (Inclus I/2 pension, frais organisation, frais administratifs CAF, transport bagages à chaque étape - Non compris trajets SNCF et locaux, casse-croûte déjeuner, vivres de courses, boissons, assurance annulation ...).
 - Préinscriptions à prendre auprès de l'organisateur par l'envoi, après son accord, du bulletin d'inscription complètement rempli et de règlement par chèque en faveur du CAF (possibilité 2 chèques).
 - Priorité sera donnée aux nouveaux adhérents et aux non-habitués des collectives.

- MATERIEL - EQUIPEMENT :
- Obligatoire : 1) Drap ou sac à viande, 2) Chaussures de rando en excellent état (semelles usées, tennis ou jogging interdites).
 - Pensez aux soleil, vent, pluie voire neige, et avant de faire votre sac appelez la Météo au 3250.
 - N'oubliez pas votre pharmacie perso (médicaments habituels, soins des ampoules, antiseptique, antalgique ...).
 - Carte CAF 2006.
 - Cartes IGN 3333 OT et 3334 OT (Chartreuse Nord et Sud).

ITINERAIRE : Celui-ci pourra être modifié selon la météo, la condition physique des participants ou de l'organisateur, et le chamboulement des hébergements.

- J 0 : Arrivée à St Pierre d'Entremont (depuis Chambéry) en fin de journée. Horaires SNCF et car communiqués ultérieurement.
- J 1 : St Pierre d'Entremont - Pas Dinay - La Ruchère - (+ 700 - 480)
- J 2 : La Ruchère - Monastère - St Pierre de Chartreuse (+ 750 - 860)
- J 3 : St P. de Chartreuse - St Hughes - Sarcenas - (+ 660 - 500)
- J 4 : Sarcenas - Chamechaude - Col de Porte - (+ 950 - 790)
- J 5 : Col de Porte - Charmant Som - St P. de Chartreuse (+ 650 - 1090)
- J 6 : St P. de Char. - La Scia - (Journée cool malgré + 900 - 130)
- J 7 : La Scia - Col de Bellefont - St P. d'Entremont - (+520 - 1130) et retour à Chambéry envisageable ce même jour.

- DOCUMENTATION :
- Topo FFRP : Tours et Traversées de Chartreuse.
 - Les Randonnées du Parc de la Chartreuse A. Rougier et P. Urard Chez Glénat.
 - Parc Naturel Régional Chartreuse - Collectif Chez Gallimard.

NOTA : Pour tout autre renseignement n'hésitez pas à déranger l'organisateur :

Maurice PICOLLET

4, Boulevard Beaumarchais - 75011 PARIS

Tél. 01 40 21 64 14 - Fax 01 43 38 05 66

Assurance annulation facultative :

La Fédération des Clubs Alpins Français a souscrit auprès de la **COMPAGNIE EUROPÉENNE D'ASSURANCES** le contrat 7 904 966 qui vous permet de bénéficier **SUR DEMANDE EXPRESSE DE VOTRE PART AU MOMENT DE L'INSCRIPTION** de garanties **ANNULATION / INTERRUPTION DE SÉJOUR / BAGAGES**.

Comme tout contrat d'assurance, celui-ci comporte des restrictions, des exclusions, des franchises. La notice qui suit en donne les détails. **Nous vous invitons à la lire attentivement.**

Une analyse rapide montre que :

- Conçu pour des voyages d'une certaine durée, ce contrat devient, pour des week-end même un peu prolongés, un contrat **ANNULATION / BAGAGES**. En effet, la garantie **INTERRUPTION DE SÉJOUR** ne joue que si l'on est obligé d'interrompre le voyage **plus de 3 nuitées**, c'est-à-dire au moins 4.

Attention ! Ne pas confondre avec l'assistance rapatriement comprise dans l'assurance de personne dont vous bénéficiez si vous ne l'avez pas expressément refusée au moment du renouvellement de votre cotisation. La garantie **INTERRUPTION DE SÉJOUR**, lorsqu'elle joue, est faite pour être remboursé, dans certains cas, des prestations terrestres payées et non consommées dont on ne peut exiger le remboursement du prestataire ; elle n'a rien à voir avec l'assistance rapatriement.

- Le contrat comporte 3 options. Les primes correspondantes sont respectivement de 1,60 %, 1,85 %, et 2,50 % de la dépense totale à prévoir. Mais il y a un minimum, **le même pour les 3 options**: 8 €. De sorte que pour toute collective pour laquelle la dépense totale à prévoir est inférieure ou égale à 320 €, ce qui est le cas pour beaucoup de nos collectives, c'est l'Option 3 qui s'impose - si tant est que l'on veuille souscrire cette assurance **ANNULATION / BAGAGES** purement facultative.

- En effet, la garantie **ANNULATION** est assortie d'une **franchise**, elle aussi **la même pour les 3 options** : 45 €. Ce montant représente, pour un week-end même un peu prolongé, en France ou dans un pays limitrophe, une fraction des frais d'annulation qui enlève tout intérêt à la garantie **ANNULATION**. Reste alors la garanti **BAGAGES**, mais :

- **BAGAGES : les matériels de sport de toute nature ne sont pas garantis.** Franchise de 40 €, quelle que soit l'option.

- En définitive, ce qui distingue les 3 options, ce sont essentiellement les **motifs d'annulation** pris en compte. Ainsi, l'Option 2 se distingue de l'Option 1 par la prise en compte comme motif supplémentaire d'annulation, dans certaines conditions, de *l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante*. Quant à l'Option 3, elle admet, toujours dans certaines conditions, en plus de tous les motifs d'annulation pris en compte dans les Options 1 et 2, d'autres motifs liés à des risques de la vie courante, ce qui confirme que c'est bien elle qui s'impose tant que la prime ne dépasse pas le minimum de 8 € commune aux 3 options, et que la franchise de 45€ ne lui enlève pas son intérêt. Le fait que, dans l'Option 3, le plafond de la garantie **BAGAGES** soit de 1 500 € au lieu de 800 € dans les 2 autres, est aussi à prendre en considération. A chacun de juger au cas par cas

BULLETIN D'INSCRIPTION

A remplir intégralement pour chaque collective.

Référence RW: **66.T.** Dates : Nom de l'encadrant: **Maurice Pirelle**

Facultatif: Référence d'un 2^{ème} choix: RW

J'ai la fiche technique correspondante: oui non

Dates de l'accord de l'encadrant (s'il y lieu) :

PARTICIPANT:

Nom: Prénom:

Téléphone (domicile):(travail):

Télécopie (domicile):(travail):

Adresse e mail :

Adresse:.....

Numéro d'adhérent:

Réduction SNCF: (si le club s'occupe des billets)

CAF d'appartenance:

non oui % nature:.....

(joindre photocopie de votre carte CAF si vous n'êtes pas membre du CAF d'Île-de-France).

Participation aux frais à verser à l'inscription	€
Facultatif : () je souscris l'assurance annulation	
Option 3 : motifs d'annulation ++ nbrx, interruption de séjour, vol de bagages 1500€	
2,50 % du montant de la dépense totale à prévoir, minimum 8 €	€
TOTAL	€;

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT:

Nom:.....Prénom:

Adresse:.....

Téléphone (domicile): (travail): Lien de parenté:

Je certifie que j'ai pris connaissance de la fiche technique (ou programme) relative à la sortie à laquelle je m'inscris, que je me conformerai à toutes ses indications, notamment en ce qui concerne le matériel et l'équipement, et que ma condition physique et mon niveau technique sont ceux requis.

Date:...../...../.....

Signature: